

Privés, publics : tous concernés



LAISSEREZ-VOUS PASSER VOS DROITS AU KARCHER ?

Travailler plus pour gagner moins

Les cadres travaillent en moyenne 44h30 par semaine, 46h30 pour celles et ceux qui sont au forfaits-jours et les techniciens 42h30. Un cadre sur deux travaille pendant ses congés et 30% ne déconnectent jamais expliquant les « burnout ». Et ce ne sont que des statistiques, sûrement loin de votre réalité qui vous fait voir les « journées sans fins », mettant à mal votre vie de famille, votre couple, votre santé et votre équilibre. Voilà quelques-unes des « gentillesse » que permet le projet de loi « El Khomri ».

Modulation du temps de travail sur... 3 ans !	Trop perçu : Pôle emploi peut prélever directement sur les allocations chômage	Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié	Licenciement économique déclaré nul : baisse des indemnités pour les salarié-e-s
Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s	La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information	La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e, ...) n'est plus garantie par la loi	Par simple accord on peut passer de 44h à 46h de travail maximum
En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire	Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées	Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine	Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail
Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos	Augmentation du nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44h (ou 46h)	Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu	Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi

<http://loitravail.lol/>

La loi El Khomri c'est aussi :

La durée maximale de travail **dépassée plus facilement** - Des heures supplémentaires **moins payées** - Le forfait-jour **étendu** - Le temps de travail **calculé sur trois ans** - Les astreintes **décomptées du temps de repos** - L'augmentation du temps de travail **pour les apprentis mineurs** - Un droit à la déconnexion à minima, **reporté au 1^{er} juillet 2017** - La remise en cause **de la hiérarchie des normes** - Le référendum **pour contourner les syndicats** - Le groupe **pour contourner la négociation d'entreprise, de branche et d'établissement** - La généralisation **du chantage à l'emploi** - La légalisation **des licenciements abusifs** - Les licenciements pour motif économique **encore facilités** ...

UFICT CGT Services publics – ufict@fdsp.cgt.fr

Et pour les fonctionnaires ?

Certes, on pourrait croire que cette loi ne concerne que nos collègues du secteur privé et s'en désintéresser... Mais depuis 30 ans les gouvernements respectifs utilisent la concurrence et le marché pour tester des réformes que par la suite ils appliquent à tous les secteurs (privé comme public). Ce fut le cas pour la réforme des retraites imposée au privé et généralisée au public.

L'abaissement des garanties collectives dans le secteur privé, outre ses conséquences désastreuses pour les salariés directement impactés, serait un nouvel élément confortant les attaques actuelles contre le Statut de la Fonction publique et en justifiant de nouvelles. Il est donc de l'intérêt

premier des salariés relevant du Code du travail et des agents régis par les règles statutaires de la Fonction publique de faire front commun contre cette nouvelle attaque portée par le gouvernement au service des intérêts du grand patronat et des marchés boursiers.

Pas d'illusions : Les fonctionnaires ne seront pas épargnés, et les cadres, au cœur du dispositif, seront directement impactés.

Chargés de mettre en œuvre une politique qu'ils réproouvent, les cadres ont une autre issue que celle que l'on veut leur imposer (se soumettre ou se démettre), c'est l'action collective avec l'ensemble des salariés.

Code du travail, salaires : Nous pouvons gagner ! Faisons monter la pression !

La contestation du projet de loi El Khomri de **casse du Code du travail** grandit chaque jour dans le pays. Le mois de mars sera décisif pour la bataille engagée contre cette nouvelle menace de régression concernant les garanties des travailleurs.

Avec la **négociation salariale du 17 mars dans la Fonction publique**, les semaines à venir seront tout aussi décisives pour la valeur du point d'indice. Après plus de cinq années de gel de la valeur du point, il est plus que temps que nos salaires soient augmentés.

Sur ces deux sujets, par l'action, nous pouvons gagner !

Plusieurs initiatives de lutte sont d'ores et déjà programmées au cours du mois de mars. C'est une très bonne chose, car nous savons qu'il faudra plus qu'une journée pour faire reculer le gouvernement et le patronat, et ainsi gagner sur nos revendications. De nombreux secteurs professionnels ont prévu des temps forts d'action, ce qui entretient un climat revendicatif offensif.

L'UFICT CGT des Services publics appelle les ingénieurs, cadres, techniciens à s'organiser pour

construire la mobilisation avec l'ensemble du salariat.

Le 9 mars, soyons en action pour le retrait du projet El Khomri dans le cadre de la journée nationale d'action unitaire

Le 22 mars, à l'appel de l'intersyndicale Fonction publique, réunissons-nous en assemblées générales, déployons-nous dans les services, mobilisons-nous par la grève et les manifestations pour l'augmentation des salaires dans la Fonction publique, l'emploi et les moyens du service public !

Le 31 mars, préparons une mobilisation interprofessionnelle massive contre le projet El Khomri par la grève et les manifestations ! Des préavis ont été déposés pour les journées du 9 mars, du 22 mars et 31 mars.

Un fort mouvement de contestation se construit. Nous avons toutes les raisons d'en découdre avec ce gouvernement de régression sociale pour gagner des mesures de progrès. A nous de nous en donner les moyens !

La victoire passe par le débat avec nos collègues, l'organisation de la mobilisation, la syndicalisation.

Toutes et tous concernés, toutes et tous mobilisés ! Participons aux rassemblements.

Pour aller plus loin : <http://www.ugict.cgt.fr/articles/references/reforme-el-khomri>
Adresse de la pétition en ligne <http://loitravail.loi> (déjà + de 1 million de signatures)